



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 février 2026 à 20h30

2026/05

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 12 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD – FABRE – HURLIN - HIBSCHELE – Mes POULLET – BAECKER – MM COULON – AUBIN – NEVEU – Mmes ARNAUD GIBOULET – MENALDO KEBDANI

ABSENTS : Mmes FOURES – SCHMITT – DE CORO – M. BECHARD - - Mme PANAFIEU – MM REBUFFAT - ALTIER

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN (à partir du point n° 4)
M. BECHARD à M. AUBIN
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme DE CORO à Mme ARNAUD GIBOULET
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

OBJET : subvention au CCAS pour 2026

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la commission des finances qui s'est tenue en mairie le 27 février 2025,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de verser une subvention afin d'abonder le budget du CCAS, sachant que le conseil municipal pourra, si besoin, voter une subvention complémentaire dans le courant de l'année 2026 pour faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de huit mille euros (8 000.00 €) au titre de l'année 2026.

Article 2 : D'imputer le montant de cette dépense au Budget Primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé